

Langues de chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **73 (1978)**

Heft 1-fr

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Juste ou faux?

Particularités de notre français

Pour savoir ce qui est correct en matière de langue, nous ouvrons un dictionnaire ou une grammaire du français. Ce qui s'y trouve est admis, ce qui n'y figure pas serait à éviter.

Ce verdict nous a été inculqué par l'école, si bien que notre attitude est devenue un automatisme que nous acceptons et que nous pratiquons sans nous inquiéter.

Or, lorsque nous constatons ou sentons que notre manière de nous exprimer n'est pas conforme à la norme du français standard, nous nous posons parfois des questions. La seule réponse possible alors est-elle dans la grammaire et dans le dictionnaire? Celui qui ose en douter risque fort de s'attirer les foudres des puristes, c.-à-d. des enseignants, grammairiens, chroniqueurs ou autres amateurs du beau langage, qui disent veiller à la «pureté» de la langue. En fait, ils ont tendance à l'enfermer dans un cadre idéalisé (le *Littre* par exemple, qui date de 1863–1872!) et à tenir pour négligeables, voire condamnables, les changements intervenus au cours du XXe siècle et consacrés par l'usage. Nous plaidons pour une attitude plus nuancée, mais non pour le laxisme.

Il y a faute et «faute»

Les puristes ont parfaitement raison de mettre au pilori les véritables fautes de français, celles qui résultent d'une maîtrise imparfaite des moyens d'expression, d'une connaissance insuffisante de la grammaire et de l'orthographe. Il s'agit là de ces à-peu-près qui se glissent hélas dans toutes les conversations spontanées ou les écrits sans prétention littéraire. Lisez les

chroniques de langage dans nos journaux, écoutez Radio Suisse romande le matin à 6 h. 50, vous pourrez vous constituer une belle collection de ces maldonnes. Ainsi on ne peut que donner raison au chroniqueur qui nous a rappelé la différence entre *isolement* et *isolation*, termes qu'aurait confondus le traducteur du discours de Nouvel An du président de la Confédération.

Mais voici une autre sorte d'écarts, qui ne sont pas des fautes individuelles, mais qui appartiennent au français pratiqué en Suisse romande. Nous utilisons couramment des mots et des expressions qui ne figurent pas dans les dictionnaires de France.

Dans une émission du jeu télévisé «A vos lettres», l'animateur n'a pas admis le mot *gravière*. Etonnement du concurrent et de nombreux téléspectateurs lorsqu'ils ont appris que *gravière* ne se trouve dans aucun des dictionnaires les plus répandus (Petit Larousse, Petit Robert, Petit Quillet-Flammarion)¹. Agacement aussi de nombreux téléspectateurs devant le refus, à la Radio romande, d'un mot si généralement employé chez nous. Le mot est de bonne formation puisqu'on a en français, dans le même ordre d'idées, *ardoisière*, *marbrière*, *plâtrière*, *sablière*. Le mot est précis, plus concis que les

circonlocutions auxquelles doit recourir le français: carrière de gravier, exploitation de gravier, lieu d'où l'on extrait le gravier. Il appartient non seulement au français parlé, mais également au français écrit de la Suisse romande: il apparaît dans des textes officiels (lois, ordonnances, etc.) et dans les œuvres de nos écrivains. Il est facile à

P. S. Nous invitons les lecteurs qui s'intéressent à ces questions à nous signaler des mots ou expressions de notre français régional dont ils souhaitent connaître le statut actuel et l'origine. Nous nous efforcerons de les renseigner, en recourant à la vaste documentation du «Centre de dialectologie et d'étude du français régional» de l'Université de Neuchâtel.

comprendre pour les autres francophones. Alors, que peut-on lui reprocher?

Ces remarques montrent que l'emploi de *gravière* n'est pas un écart de même ordre que la confusion de *isolement* et *isolation*. Il s'agit non pas d'une faute banale due à l'inattention ou à l'ignorance, mais d'une variété du français basée sur l'usage suisse romand. C'est un régionalisme.

Régionalismes

Nos mots régionaux sont en partie des survivances du patois; d'autres appartiennent à notre français officiel, administratif ou juridique; d'autres encore ont été propagés par le commerce. Il faudra revenir plus longuement sur les sources multiples du vocabulaire régional, en étudiant l'origine, le statut et la vitalité de chaque terme.

¹ Le mot *gravière* se trouve en revanche dans les grands dictionnaires (Larousse du XXe siècle, 1930; Grand Robert, 1956; Grand Larousse encyclopédique 1962; Grand Larousse de la langue française, 1973; Lexis, 1975) qui tous reproduisent Littré; dans son Supplément, Littré a accueilli ce qui devait être un néologisme à son époque, car la première attestation française date de 1876.

Aujourd'hui nous nous contentons de les répartir en deux groupes: ceux qui désignent des réalités de chez nous... et les autres. Quant aux premiers, l'emploi des appellations locales s'impose et – à supposer qu'on veuille les remplacer par des mots du dictionnaire français – nous ne voyons pas de termes aussi évocateurs et aussi précis dans le détail qu'on puisse mettre à leur place. En voici quelques exemples: *bourgeoisie* au sens suisse de «droit de cité dans une commune», l'*armailli* de Fribourg, le *mayen* des Alpes, le *bisse* du Valais, le *caquelon* à fondue, nos *biscômes* et *bricelets*, les *cornettes* (pâtes alimentaires), la *féra* du Léman et la *bondelle* du lac de Neuchâtel. De tous ces hévétismes, seul *féra* a été admis dans les dictionnaires courants. Ce choix nous surprend si nous pensons à la vitalité tout aussi grande des autres mots. Il s'explique dans la perspective de l'usager français: le dictionnaire doit lui expliquer ce terme qui a été employé par un auteur français faisant autorité, à savoir Jean-Jacques Rousseau dans la Nouvelle Héloïse. C'est lui qui a ouvert la porte des dictionnaires à ce mot local de la région lémanique. (A suivre)

Ernest Schüle

Rectification

Dans notre dernière chronique (Heimatschutz, décembre 1977, page 31), nous avons publié une carte dont la légende est erronée et doit être rectifiée comme suit:

Vitalité actuelle du patois

Le patois est le langage courant des hommes de

-  60 ans et plus
-  40 ans et plus
-  patoisants de moins de 40 ans

Nouvelles parutions

Paisible sauvegarde

pb. Au mois d'octobre 1977, le Département des travaux publics du canton de Genève a édité un compte rendu sur la protection des monuments de la nature et des sites. Intitulé *Paisible sauvegarde*, ce document couvre le champ d'activité de la législature écoluée (1973 à 1977). On se félicitera des dispositions de la nouvelle loi genevoise qui fait un devoir au Conseil d'Etat de rapporter régulièrement à ce sujet.

Dans un premier chapitre, la plaquette Monuments et sites retrace la prise de conscience progressive de l'opinion publique depuis la fin du XIXe siècle. L'évolution complète des diverses *mesures de protection* est ensuite commentée. Suivent trois grands chapitres consacrés à l'activité des quatre dernières années. Pour la protection du domaine bâti, on trouvera des commentaires détaillés et illustrés sur l'inventaire cantonal. La liste exhaustive des immeubles classés figure également dans ce document. Le chapitre suivant est consacré à la protection de la nature et des sites. Enfin de nombreux documents illustrent les fouilles archéologiques. Chacun peut obtenir ce compte rendu auprès du *Département des travaux publics du canton de Genève* (5, rue David-Dufour) au prix de 25 fr.

Charme bernois

Ba. «*Charme des bourgs bernois d'autrefois*» est le titre d'un ouvrage illustré de M. Arnold Schwengeler, paru aux éditions *Verbandsdruckerei AG*, Berne. Un recueil de trésors pour les nostalgiques, et pour ceux qui aimeraient le devenir! Au cours de sa promenade dans treize localités historiques de l'Ancien canton, l'auteur a exploré une centaine de documents des XIXe et XXe siècles dont une partie sont publiés pour la première fois. C'est plein d'atmosphère! Chaque petite ville est présentée brièvement (parfois trop brièvement au gré de certains) dans son évolution historique, et cela en allemand aussi bien qu'en français. Quiconque connaît les cités en question (*Aarberg*, *Berthoud*, *Bienne*, *Büren-sur-l'Aar*, *Cerlier*, *Huttwil*, *Laupen*, *La Neuveville*,